

**Aide aux familles pour le transport scolaire**

**Rentrée 2023-2024**

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, vous avez inscrit votre(vos) enfant(s) sur le site internet du Conseil Régional afin de bénéficier d’une carte d’abonnement de transport scolaire ZOU. Cette année encore, la communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB), au titre de sa compétence action sociale, a décidé, lors du Conseil communautaire 12/09/2023, de renouveler l’accompagnement des familles de son territoire en participant à la dépense de transport pour les élèves des écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, Centres de Formation pour Adultes (CFA) et Maisons Familiales Rurales (MFR).

(Les étudiants Post bac ne sont pas éligibles : Université, BTS, IUT, Ecoles Préparatoires …).

Pour la rentrée 2023-2024, l’aide accordée par la CCSB correspond à 80% du montant réglé par les familles auprès de la Région. Le versement de cette aide sera effectué au cours du 1er semestre 2024, à partir du 1er janvier 2024 dans l’ordre réception des dossiers par la CCSB.

Pour bénéficier de cette prise en charge, les familles peuvent télécharger, sur le site internet de la communauté de communes ***(onglet « au quotidien » / Aide aux familles pour le transport scolaire)***, le formulaire de demande d’aide financière (qui devra être rempli par le Représentant Légal ayant réglé le ou les titres de transport et le retourner accompagné des pièces justificatives suivantes :

* justificatif de paiement (disponible sur votre compte créé en ligne lors de votre demande de carte, aux nom et coordonnées du Représentant Légal ayant rempli le formulaire),
* photocopie du ou des titres de transport avec photo
* certificat de scolarité du ou des élèves concerné(s)
* RIB **ATTENTION : les coordonnées du représentant légal doivent être identiques à la facture de la Région et au RIB.**

**Date limite d’envoi du dossier = le Jeudi 13 juillet 2024. Tout dossier incomplet et/ou réceptionné après cette date ne sera pas traité.**

Les demandes sont à adresser :

- par courrier : Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch - Maison de Pays -Service Remboursement ZOU – 04250 La Motte du Caire

- par mail : msap.lamotteturriers@sisteronais-buech.fr